

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2011**

Délibération
n° 2011.07. 97.B

**Médiathèque -
Mission
d'ordonnancement,
de pilotage et de
coordination : choix
du prestataire**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011

**DELIBERATION
N° 2011.07. 97.B**

FINANCES - PROGRAMMATION / MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE - MISSION D'ORDONNANCEMENT, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION :
CHOIX DU PRESTATAIRE**

Par délibération n°67 B du 17 juin 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres restreint, conformément aux dispositions de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985, du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 et des articles 24, 33, 60 à 64 et 74 III 3° du code des marchés publics, en vue de choisir un prestataire pour la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination pour l'exécution des travaux de la médiathèque d'agglomération.

Le jury réuni le 30 juin 2011, sous la présidence déléguée de Madame Fabienne GODICHAUD, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a classé les offres de la manière suivante :

1. OUEST COORDINATION (siège social à LORIENT – prestation réalisée par l'agence sise à SAINT-YRIEIX)
2. Francis KLEIN
3. BATECO
4. Cabinet PIQUET
5. CRX Ouest

Le jury a choisi l'offre du groupement OUEST COORDINATION, pour un montant total de 132 712,00 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix du jury.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché pour la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination pour l'exécution des travaux de la médiathèque d'agglomération avec la société OUEST COORDINATION.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 juillet 2011

Affiché le :

07 juillet 2011